



BUREAU EXECUTIF

Réunion du 14 février 2019

PROCES VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Invités excusés : Marc **MADIOT**, Président de la LNC ; Eric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ;
Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ;
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès du Président ;
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;
Christophe **MANIN**, Directeur technique national ;
Charles **THEFENNE**, Directeur des systèmes d'information.

La séance est ouverte à 8 h 30'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux membres.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Décès

Le Président fait part du décès récent de Madame Paulette ANGLADE, épouse de Henry ANGLADE, ancien double champion de France sur route professionnel (1959 et 1965). Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances aux proches parents et amis de la défunte.

2. Relations entre la FFC et le COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'été de Paris 2024)

Michel CALLOT rend compte de son rendez-vous du lundi 4 février 2019 avec Jean-Philippe GATIEN au cours duquel ils se sont entretenus sur la visite technique réalisée en janvier 2019 par les services de l'Union Cycliste Internationale. Il commente les hypothèses envisagées pour les lieux et parcours des différentes épreuves et disciplines du cyclisme pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

3. Réunion des Fédérations sportives olympiques au siège du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Le Président relate sa participation à une réunion des Fédérations sportives olympiques organisée au siège du CNOSF le mercredi 23 janvier 2019. Les quatre représentants des Fédérations Olympiques - Michel VION (ski), André GIRAUD (athlétisme), Jean-Luc ROUGE (judo) et Jean-Jacques MULOT (aviron) – ont présenté leurs actions pour peser sur les décisions à venir, relatives à la constitution de l'agence nationale du sport, notamment sur la phase de rédaction des statuts de celle-ci, qui conditionnera sa gouvernance et plus particulièrement la place du mouvement olympique. Il déclare que la proposition de loi sur le sport présentée par les députés Pierre-Alain RAPHAN et Aude AMADOU a suscité de nombreuses réactions au sein des fédérations sportives.

4. Réunion du Conseil d'administration du CNOSF

Le Président rend compte de la dernière réunion du Conseil d'administration du CNOSF, durant laquelle un communiqué a été préparé en réaction à la proposition de loi récemment déposée par les députés Pierre-Alain RAPHAN et Aude AMADOU. Michel CALLOT annonce avoir répondu préalablement à la sollicitation de ces deux députés.

Un comité de pilotage avec une représentation du mouvement olympique s'est tenu le mercredi 13 février 2019, dans le but d'arrêter les statuts de l'agence nationale du sport. A ce sujet, le Président commente les dispositions de certains articles de ces statuts, constituant à ses yeux des points d'alerte à ne pas négliger.

Pour l'année 2019, 20 à 25 fédérations (inconnues de manière précise pour le moment) seront désignées pour expérimenter le dispositif de répartition de l'ancien CNDS. Il est probable que la FFC fasse partie de ce groupe. Pour les autres fédérations, un dispositif transitoire, proche de l'ancien mécanisme du CNDS, sera mis en œuvre en 2019.

5. Relations entre la FFC et la Ligue Nationale du Cyclisme

Michel CALLOT fait part de sa participation à la séance du Bureau exécutif de la Ligue Nationale du Cyclisme tenue le 15 janvier 2019. Il mentionne la présence de Charly MOTTET à cette réunion, en qualité de délégué intégrité, avec la présentation des travaux mis en œuvre sous l'égide du CNOSF, sur les risques de déviance générés par les paris sportifs en ligne.

6. Assemblées générales des comités régionaux

Michel CALLOT fait part de la tenue de plusieurs assemblées générales de comités régionaux :

- Ile de France, le 19 janvier 2019, où la FFC était représentée par Michel CALLOT et au cours de laquelle Jean-François MAILLET a été élu Président ;
- Bourgogne-Franche-Comté, le 19 janvier 2019, où la FFC était représentée par Eric JACOTE ;
- Hauts de France, le 19 janvier 2019, où la FFC était représentée par Yannick POUHEY ;
- Nouvelle Aquitaine, le 19 janvier 2019, où la FFC était représentée par Marie-Françoise POTEREAU.
- Grand Est, le 27 janvier 2019, où la FFC était représentée par Eric JACOTE.

7. Organisations fédérales

Le Président de la FFC souligne la qualité de l'organisation des championnats de France de cyclo-cross organisé à Besançon les 12 et 13 janvier 2019. Il remercie les organisateurs et les membres du comité régional de Bourgogne Franche Comté pour leur implication. Il se réjouit également du succès sportif, populaire et organisationnel de la manche de Coupe du monde de cyclo-cross organisée le 20 janvier 2019 à Pontchâteau.

8. Relations entre la FFC et la Mairie de Montpellier

Le Président rend compte de sa participation le mardi 29 janvier 2019 à une réunion présidée par Philippe SAUREL, Maire de Montpellier sur le projet d'implantation d'un site d'entraînement permanent pour le freestyle park (préfiguration d'un pôle France). Il fait part d'un accord sur l'ensemble du projet, qui sera officialisé lors d'une conférence de presse programmée le 6 mars 2019 à Montpellier en présence du Maire de la ville et du Président de la FFC. Il annonce que plusieurs autres projets ont été évoqués et retiennent l'attention du Maire de Montpellier (plan vélo et positionnement sur des grands évènements).

9. Relations entre la FFC et « Vélopolis »

Le 6 février, le Président a rencontré Maximin BESSI, Directeur Général de CANOPE. Lors de ce rendez-vous, ils sont convenus de la mise en place d'une organisation pour mieux coordonner l'ensemble des prestataires du vélodrome et de la FFC. Monsieur BESSI doit remettre une note au Président à ce sujet.

Le 6 février, Michel CALLOT a également rencontré Guillaume LEGAUT (Directeur Général de l'UCPA). A cette occasion, il lui a présenté la proposition d'intégrer un groupement pour répondre à l'appel de projet lancé par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'aménagement de la colline d'Elancourt (avec la Caisse des dépôts, l'Agence terre, Legendre BTP).

10. Litige entre le comité régional Auvergne Rhône Alpes et le VS Montluçonnais

Le Président invite le Directeur juridique à communiquer des informations sur ce dossier. Christophe LAVERGNE fait état des dispositions statutaires et réglementaires relatives à l'affiliation des clubs à la FFC. Dans ce dossier, il s'avère que le comité régional d'Auvergne Rhône Alpes a saisi le Bureau exécutif sur ce sujet, estimant que le VS Montluçonnais ne remplissait pas, à ce jour les conditions requises pour être affilié. En effet, le club a une dette non régularisée à ce jour envers le comité régional, en dépit de la conclusion d'une convention d'apurement, laquelle n'a pas été honorée par celui-ci. En outre, le club a émis auprès du comité régional des conditions purement unilatérales contraires à la réglementation fédérale, liées à l'encaissement de sommes déposées, correspondant entre autres, au coût de l'affiliation. De là, se pose la question de la recevabilité de sa demande d'affiliation. A l'appui de ces constats, le Bureau exécutif pourrait donc s'appuyer sur ces points pour décider de ne pas affilier le VS Montluçonnais au titre de l'année 2019.

Après diverses interventions des membres, Michel CALLOT affirme avoir bien compris les arguments exposés et propose d'organiser prochainement une rencontre entre les différents protagonistes de cette affaire avec l'objectif de parvenir à la rédaction d'une nouvelle convention entre le VS Montluçonnais et le comité régional d'Auvergne Rhône Alpes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Situation du comité régional d'Ile de France

Michel CALLOT rappelle le travail effectué par Gilles DA COSTA pour la mise en place d'une convention établie entre la FFC et le comité régional d'Ile de France pour parvenir à l'apurement de la dette de ce dernier vis-à-vis de la FFC. Il précise que lors de son assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2018, le comité régional d'Ile de France a approuvé cette convention. A l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire, figurait également un point relatif à la mise en œuvre auprès du tribunal de grande instance de Versailles d'une procédure de sauvegarde du comité régional. Ce point a donné lieu à des échanges entre les membres présents. Il en est ressorti que l'assemblée générale

extraordinaire a du se prononcer soit sur la mise en œuvre d'une procédure de sauvegarde, soit sur la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire. Cette deuxième option a été adoptée à la majorité.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du comité régional d'Ile de France tenue le 19 janvier 2019, Jean-François MAILLET, jusque-là Président par intérim a été élu Président. Un nouveau trésorier a également été élu. Jean-François MAILLET a informé le Président de la FFC que le dossier de déclaration en cessation de paiement sera déposé devant le tribunal de grande instance de Versailles. Michel CALLOT affirme s'être entretenu avec le Président du comité régional au sujet du respect de la convention financière récemment signée. Il en ressort que la situation peut fragiliser à court ou moyen terme l'exécution de cette convention d'apurement de la dette établie entre le comité régional et la FFC, ainsi que le règlement à la FFC des opérations courantes à venir au cours de l'année 2019.

Après quoi, le Président de la FFC fait part de sa volonté de réfléchir sur le moyen de ne pas aggraver la dette du comité régional d'Ile-de-France vis-à-vis de la FFC. Gilles DA COSTA affirme que le comité régional a respecté la convention nouvellement signée. Il précise que le comité régional est redevable d'un montant de 720 € et du montant de la facture des licences délivrées au titre de l'année 2019 : 9.342 € (émise le 1^{er} février et à régler le 15 février 2019). Il annonce avoir été sollicité par Mickaël D'ALMEIDA au sujet d'un arriéré de paiement de prix gagnés pour un montant de plusieurs milliers d'euros, dont certains concerneraient l'année 2015. Le Trésorier Général de la FFC rappelle ensuite que la convention récemment établie prévoit qu'au premier défaut de paiement, l'étalement de la dette deviendrait caduc et qu'il conviendrait de la réinstaller dans toute sa globalité. Il présente ensuite deux propositions :

- Ne plus adresser les prix des coureurs au comité régional d'Ile de France et les verser directement à leurs clubs ;
- Décider d'un gel de la convention territoriale sur le plan financier (en versant la somme convenue sur un compte dédié) et d'apporter des justifications de cette décision aux dirigeants d'ASO.

Après débat, Michel CALLOT reprend les propositions formulées par le Trésorier Général en y apportant des précisions et invite les membres à délibérer sur le premier point :

Ne plus adresser les prix des coureurs au comité régional d'Ile de France et les payer aux clubs des licenciés. Cette proposition se justifie par le fait que des coureurs se sont plaint de ne pas recevoir leur dû. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il invite les membres à délibérer sur le deuxième point : Décider d'un gel de la convention territoriale sur le plan financier (en versant la somme convenue sur un compte dédié) avec explication de la situation aux dirigeants d'ASO. Le Président ajoute la condition que cette somme ne soit pas destinée à annuler d'autres dettes du comité régional d'Ile de France.

Le Secrétaire Général met en garde sur ce deuxième point en précisant qu'il n'y a pas eu d'éléments présentés justifiant l'existence d'une convention. Gilles DA COSTA insiste sur la nécessité de protéger les intérêts de la FFC dans l'hypothèse de la rédaction d'une éventuelle convention. Il met également l'accent sur la volonté d'obtenir des garanties vis-à-vis du mécène en lui signifiant la détermination de privilégier les actions de développement. Après quoi, cette deuxième proposition ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Michel CALLOT présente une nouvelle proposition consistant à prévoir une mise sous-tutelle conditionnelle du comité régional d'Ile de France, dans l'hypothèse où ce dernier viendrait à suspendre la réalisation de ses obligations financières vis-à-vis de la FFC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président de la FFC propose aussi de nommer un administrateur fédéral provisoire en charge de la gestion du comité régional d'Ile de France si la tutelle devait être exercée. Yannick POUHEY déclare qu'il accepte d'endosser ce rôle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Ouverture d'un contrôle fiscal

Michel CALLOT invite Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS à communiquer des informations sur le contrôle fiscal ouvert depuis le 21 janvier 2019. Elle précise que celui-ci porte sur la TVA

et la taxe sur les salaires et que l'inspecteur désigné lui a adressé une très longue liste de documents à lui envoyer. Cet inspecteur sera de nouveau présent au siège fédéral le vendredi 15 février 2019.

13. Ressources humaines

La Directrice administrative et financière et des ressources humaines fait le point des choses réalisées depuis le mois de septembre 2017 et de celles restant à réaliser. Elle affirme que ces éléments permettent de justifier la création d'un poste de responsable des ressources humaines au sein du service qu'elle dirige. Elle présente ensuite une définition des fonctions et compétences requises en vue du recrutement proposé. A l'unanimité de ses membres, le Bureau exécutif décide de procéder à ce recrutement.

14. Statistiques fédérales

Michel CALLOT invite le Secrétaire Général à commenter l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 janvier 2019 et 2018. Yannick POUHEY explique qu'il a été décidé d'effectuer la comparaison à partir de l'ancien système de comptabilisation des licences. Il commente ensuite les chiffres par disciplines. Le cyclisme traditionnel est en légère régression (-0,02 %). La VTT a progressé de 5,91 % et le BMX de 1,91 %. Les licences des femmes ont globalement augmenté de 564 unités. Le comité régional d'Ile de France est en net retrait : moins 2058 licences (-9,87 %).

Charles THEFENNE affirme qu'il sera possible d'accéder à une meilleure vision de la situation à la fin du mois de mars 2019.

15. Démission d'un membre du Conseil fédéral

Michel CALLOT annonce avoir reçu le courrier de démission de Patrice ROY en sa qualité de membre du Conseil fédéral.

16. Coopération entre la FFC et la Fédération royale marocaine de cyclisme

Le Président annonce la signature prochaine d'une convention entre la FFC et la Fédération royale marocaine de cyclisme, programmée le 22 février 2019. Il indique que celle-ci est en lien avec les projets de développement de la FFC, avec l'objectif de se positionner comme un acteur potentiel sur des projets économiques en rapport avec le cyclisme et l'événementiel.

17. Réunion des Fédérations sportives olympiques et non olympiques au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Michel CALLOT invite Marie-Françoise POTEREAU à rendre compte de la réunion des Fédérations sportives olympiques et non olympiques organisée au CNOSF le mardi 29 janvier 2019, au cours de laquelle elle représentait la FFC. Les enjeux de la nouvelle gouvernance du sport français constituaient le thème principal de celle-ci.

18. Négociations de la convention d'objectifs entre la FFC et son ministère de tutelle

Michel CALLOT communique des informations relatives à son rendez-vous du jeudi 31 janvier 2019 avec Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports. Il annonce la validation de la partie développement de la convention d'objectifs. Il explique qu'il a profité de l'occasion pour présenter la stratégie fédérale et évoquer quelques sujets de préoccupation (relations entre la FFC et la FFCT, relations entre la FFC et la Fédération française de motocyclisme, maintien du nombre de cadres techniques et problème des retraits de contrats de préparation olympique). Enfin, il annonce que le Directeur des sports lui a fait part de son désir de venir visiter les installations de Saint Quentin-en-Yvelines.

19. Relations entre la FFC et le Conseil départemental des Yvelines

Le Président rend compte de son rendez-vous avec Olivier DE LA FAIRE, dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail conjoint FFC-Département des Yvelines pour une déclinaison du plan vélo et intégration dans ce projet d'un calendrier prévisionnel des

manifestations d'intérêt national ou international organisées par la FFC sur le territoire, dont les championnats du monde sur piste.

20. Réunion de la commission des finances

Le Président rend compte de la réunion de la commission des finances tenue le jeudi 24 janvier 2019.

21. Déplacement du Président de la FFC dans le comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Le Président fait part de son déplacement au siège du comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le mardi 29 janvier 2019 et annonce la signature de la convention territoriale établie entre la FFC et ce comité régional.

22. Assises du cyclisme normand

Michel CALLOT rend compte de sa participation aux assises du cyclisme normand, organisées le vendredi 8 février 2019.

23. Relations entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon

Michel CALLOT informe les membres de la signature d'une convention le jeudi 24 janvier 2019 entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon.

24. Relations entre la FFC et le comité départemental du Vaucluse

Michel CALLOT fait part de sa visite à la manifestation « Vélo Passion », organisée récemment à Avignon, coordonnée par le comité départemental du Vaucluse. Il déclare que cette initiative mérite d'être promue pour son concept très valorisant pour le cyclisme et la FFC.

25. Relations entre la FFC et ASO

Le Président rend compte de son rendez-vous du mardi 5 février 2019 avec Yann LE MOENER. Celui-ci portait sur la perspective de renforcer la collaboration autour de la captation possible de licencié(e)s via l'Etape du Tour.

26. Relations entre la FFC et la société SKF

Michel CALLOT fait part de sa rencontre avec les représentants de la société SKF le mardi 5 février 2019

27. Conférence de presse sur l'activité piste

Michel CALLOT rend compte du succès de la conférence de presse organisée le mercredi 13 février 2019 dans le salon olympique du vélodrome national pour présenter les sélectionné(e)s français(es) appelé(e)s à disputer les championnats du monde sur piste.

IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

1.1. Résultats sportifs

1.1.1. Cyclo-cross

Christophe MANIN rend compte des résultats obtenus lors des championnats du monde. Il souligne la troisième place d'Antoine BENOIST dans la catégorie « espoirs » et le bon comportement de Marion NORBERT-RIBEROLLE (espoirs dames).

1.2. Règles de sélection aux Jeux Olympiques de 2020

Le Directeur technique national présente la méthodologie de travail pour l'élaboration du document présenté. Il met ensuite l'accès sur les points importants. Après les interventions du Secrétaire Général et du Président, le document légèrement amendé est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 1.

1.3. Information sur la mise en place de documents techniques

Christophe MANIN explique que conformément au projet fédéral 2017-2020, la Direction technique nationale est engagée dans une phase de production de contenus techniques et pédagogiques destinés aux encadrants (entraîneurs, animateurs, dirigeants) et aux pratiquants. Il propose que cette production soit identifiée en cinq collections visant des cibles différentes :

- Les fiches techniques,
- Les ouvrages experts,
- Les guides pratiques,
- Les tutoriels vidéo,
- Les livrets pédagogiques.

Yannick POUEY souligne l'intérêt de formaliser le savoir de la Direction technique nationale et de le transmettre par la culture de l'écrit jusqu'aux éducateurs de clubs.

Après quoi, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Médecine fédérale

Michel CALLOT annonce aux membres que Jacky MAILLOT a cessé ses fonctions de Directeur du pôle médical fédéral au 31 décembre 2018 et qu'il reste cependant consultant du service médical. Eric MEINADIER assure l'intérim de ce poste. Le Président fait également part de la nomination d'un nouveau kinésithérapeute national : Damien VEDEL.

V. CONGRES FEDERAL 2019

Le Secrétaire Général communique des informations sur le Congrès fédéral programmé à Roubaix (Hauts de France) du 22 au 24 février 2019. Il attire l'attention des membres sur la richesse du programme de la journée du samedi 23 février 2019 et les invite à veiller à respecter les horaires indiqués.

VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission route

1.1. Enregistrement des ententes juniors pour l'année 2019

Après étude des dossiers, la commission a émis un avis favorable d'engagement pour les structures ci-dessous. Ludovic SYLVESTRE propose donc d'enregistrer celles-ci au titre de l'année 2019.

« Entente juniors Iss'Auvergne » (Auvergne Rhône Alpes), « Team Tregor Cyclisme », « Entente juniors du moulin neuf » (Bretagne), « Team EC 14 Groupama junior » (Normandie), « Entente Corrèze » (Nouvelle Aquitaine), « Occitane cyclisme formation juniors » (Occitanie) « Team cycliste azuréen » (Sud Provence Alpes Côte d'Azur). Soumises à approbation par Michel CALLOT, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2. Commission du corps arbitral

Ludovic SYLVESTRE annonce que l'Union Cycliste Internationale organise une formation de « juges nationaux free style » les 15 et 16 mars 2019 à Barcelone (Espagne) et que la France y sera représentée par trois personnes, dont Jean-Baptiste PEYTAVIT (coordinateur free style de la FFC). Il fait part des deux objectifs visés : décliner cette formation par la suite au niveau du territoire français puis à moyen terme, former des arbitres de haut niveau pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.

3. Commission du VTT

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

3.1. Labellisation des teams VTT 2019

3.1.1. Divisions nationales

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
Division nationale 1	CSO MILLAU AVEYRON	OCCITANIE	CLUB
	PASSION VTT VENELLES	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB
	US CAGNES VTT	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	CLUB
Division nationale 2	ERIC FAVRE MTB	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB
Division nationale 3	A LAON BIKE	HAUTS DE FRANCE	CLUB
	BULLS FRANCE	GRAND EST	CLUB
	LE MANS SARTHE VELO	PAYS DE LA LOIRE	CLUB
	LYCEE LA TOUCHE BRETAGNE	BRETAGNE	Régionale
	OC GIF VTT	ILE DE FRANCE	CLUB
	R-VTT	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB
	VTT LOZERE	OCCITANIE	Départementale
	VTT SCHWENHEIM	GRAND EST	CLUB

Toutes ces propositions de labellisation sont adoptées à l'unanimité.

3.1.2. Teams de marques

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
MARQUE CROSS COUNTRY	EVERBLUE.COM	GRAND EST	Validation
	GAEC DE SALM	GRAND EST	En attente
	MTB TEAM MONKEY'S SAUCE - KENNY RACING	OCCITANIE	Validation
	NCA BERGAMONT LEVENS VTT	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Validation
	RADON FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Validation

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
MARQUE DESCENTE	COMMENCAL/VALLNORD	AUVERGNE RHONE ALPES	Validation
	CYCLEWORKS	BRETAGNE	Validation
	DORVAL AM	AUVERGNE RHONE ALPES	Validation
	SPECIALIZED GRAVITY	OCCITANIE	Validation
	X1 RACING	OCCITANIE	En attente

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
Marque enduro	PIVOT SUPERTOUR	ILE DE FRANCE	En attente

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Commission du BMX

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission relatives aux labellisations des structures de divisions nationales au titre de l'année 2019.

4.1. Structures de division nationale 1

Dossiers des structures soumis avec un avis favorable de la commission, en plus de celles déjà validées par le Bureau exécutif lors de sa séance du 10 janvier 2019.

<i>Comités régionaux</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	Saint-Etienne BMX Wiawis	
Centre Val de Loire	BMX Club Joué les Tours	
Hauts de France	Compiègne Sport Rad	
Pays de la Loire		DN1 BMX Pays de la Loire
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Sarriars GT Factory Racing	

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 1 » aux cinq structures ci-dessus.

4.2. Structures de division nationale 2

Dossiers des structures soumis avec un avis favorable de la commission, en plus de celles déjà validées par le Bureau exécutif lors de sa séance du 10 janvier 2019.

<i>Comités régionaux</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>

Auvergne-Rhône-Alpes		Team Drôme BMX
Centre Val de Loire	Bi Club Chapellois	
Ile de France	Massy BMX 91	
Sud Provence Alpes Côte d'Azur		Union BMX Vaucluse

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 2 » aux quatre structures ci-dessus.

5. Commission piste

Yannick POUHEY présente les propositions de la commission.

5.1. Projet de classement national

Le Président de la commission explique que ce classement doit permettre :

- l'intensification de la pratique ainsi que la revitalisation des organisations ;
- l'augmentation de la participation sur les épreuves sur piste en vue notamment d'une possible qualification pour les championnats de France.

5.1.1. Principes généraux

Classement national réalisé sur une saison : du 1^{er} octobre au 31 septembre.

Un classement endurance et un classement sprint pour les catégories juniors et élites hommes et femmes.

Un classement pour les catégories minimes-cadettes et cadets.

Un classement national réalisé sur les disciplines officielles.

Attribution de points pour les catégories suivantes :

- Minimes-cadettes
- Cadets
- Juniors hommes et femmes
- Elites hommes et femmes (épreuves ouvertes aux 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, « pass' cyclisme open », regroupées).

Attribution de points sur les épreuves par équipes :

- Epreuves d'américaine : attribution d'un même nombre de points qu'une épreuve individuelle (par rapport à la catégorie de l'épreuve) pour chaque coureur.

5.1.2. Mise en œuvre

Mise en place d'un système automatisé pour la remontée des informations et l'automatisation du classement national.

Une année de test à partir du 1^{er} octobre 2019 si possible (sans diffusion).

Opérationnel à partir du 1^{er} octobre 2020.

5.1.3. Mode d'attribution des points

5.1.3.1. Les épreuves concernées seront les suivantes (dans l'ordre d'importance d'attribution de points) :

- Manches de Coupe de France Fenioux piste et épreuves internationales sur le territoire français (quotas de points différents selon la catégorie des épreuves UCI Classe 1 ou 2).
- Championnats de France.
- Coupes de France et épreuves nationales (manche piste inter-région Coupe de France cadets).
- Championnats régionaux.
- Epreuves régionales et épreuves départementales.
- Besoin de codification des épreuves pour l'attribution de points.
- Création d'un barème de points pour chaque catégorie d'épreuve.
- Création d'un classement général par épreuves (grille de points attribuée type omnium).

5.1.3.2. Proposition de méthode d'attribution de points

- Classement général de la journée sur chaque épreuve jusqu'au niveau régional (épreuves régionales et départementales + championnats régionaux).
- Pour les autres épreuves (nationales et internationales), l'attribution de points se ferait par course.
- Les 20 premiers coureurs du classement général de la journée ou par épreuves (en fonction de la catégorie de l'épreuve) marqueront des points pour le classement national piste.

- Application de quotients : 2 coefficients applicables sont proposés en fonction de la fréquentation :

- 100% des points attribués si 12 participants ou plus,
- 75 % si moins de 12 participants.

Si des coureurs participent dans une autre catégorie que la leur, possibilité de prendre les points dans la catégorie dans laquelle ils ont participé.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.1.4. Championnats de France

Principe de qualifications hors quotas pour les premiers du classement national.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.5. Projection

Possibilité dans un second temps de réaliser sur la même base un classement pour des qualifications aux championnats de France masters piste.

Possibilité d'attribution de points sur les épreuves internationales hors du territoire français (et notamment pour les frontaliers et les coureurs sélectionnés régulièrement en équipe de France ou faisant partie d'une équipe UCI piste).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.2. Règlement des championnats de France

5.2.1. Epreuves d'endurance femmes élites et juniors

Possibilité de séparer les deux catégories en fonction du nombre d'engagées dans chaque catégorie.

Il est décidé à l'unanimité de demander à la commission d'apporter des précisions relatives aux nombres d'engagés, de manière à ce que le Bureau exécutif puisse se prononcer lors de sa prochaine séance, programmée le jeudi 14 mars 2019.

5.3. Participation des juniors hommes aux épreuves de la Coupe de France Fenioux

5.3.1. Epreuves d'américaine « juniors hommes »

Compte tenu que les épreuves juniors hommes sont inscrites au calendrier international, dans la mesure où des équipes nationales étrangères peuvent y participer, ainsi que dans une perspective de progression, la commission propose que les équipes juniors hommes d'américaine puissent être constituées de coureurs faisant partie de comités régionaux différents.

Qualification hors quotas pour les championnats de France piste attribuée à la 1^{ère} équipe d'américaine juniors hommes de chaque manche de Coupe de France Fenioux piste, à condition que les coureurs soient à minima du même comité régional.

Si une équipe ne pouvant prétendre à la qualification pour les championnats de France piste termine première, dans ce cas la qualification hors quotas ne pourra être reconduite aux équipes suivantes éligibles.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

6. Commission du cyclisme pour tous

Jean-Michel RICHEFORT présente les propositions de la commission.

6.1. Principes d'élaboration du classement fédéral cycloport

Le Président de la commission rappelle que l'agence de marketing sportif « YSERN & Associés » a proposé à la Fédération un classement national des cycloportifs, en s'inspirant des classements existants dans d'autres fédérations (ex : tennis ou golf).

Les objectifs :

1. Dynamiser la participation des cyclistes de loisir sur l'ensemble des cycloportifs du calendrier national FFC (124 épreuves en 2019).
2. Créer une saine émulation entre cycloportifs passionnés.
3. Sensibiliser les participants non licenciés à adhérer à la FFC.

L'originalité est de s'appuyer sur la société Otakam, ancrée sur le secteur cycloportif, laquelle a créé un indice de performance très élaboré. La synergie entre la FFC et Otakam paraît très pertinente.

Les modalités :

Chaque organisateur s'engage à transmettre à la FFC, les résultats dans les 48 heures après son organisation.

Le classement se fait en fonction de plusieurs critères objectifs définis et représente une pyramide des cycloportifs classés.

L'étagement du classement est proposé selon 4 plateaux et plusieurs braquets dans chacun des plateaux.

Le classement traité par la FFC, sera actualisé régulièrement.

L'édifice de la pyramide est le suivant :

Plateau 39 : la grande majorité des cycloportifs avec 10 braquets :

39x14, 39x15, 39x16, 39x17, 39x18, 39x19, 39x20, 39x21, 39x22, 39x23.

Plateau 50 : les bons cycloportifs avec 8 braquets :

50x11, 50x12, 50x13, 50x14, 50x15, 50x16, 50x17, 50x18.

Plateau 53 : les cycloportifs performants et licenciés compétition FFC.

Avec 5 braquets : 53x11, 53x12, 53x13, 53x14, 53x15.

Plateau 56 : le haut niveau avec 2 braquets :

- 56x11 : professionnels,
- 56x12 : coureurs élites FFC (300).

La répartition dans chaque plateau et braquet se ferait à partir d'un indice-Otakam_{FFC} spécifique élaboré à partir de l'algorithme Otakam de la façon suivante :

- Prise en compte des résultats des épreuves FFC uniquement (hors fédérations affinitaires, hors étranger).
- Prise en compte des indicateurs de performance Otakam des résultats sur 24 mois glissants.

→ Cela introduit une différence avec l'index Otakam qui prend les résultats sur 36 mois glissants.

→ Cela évite de classer un coureur qui n'aurait pas fait de courses depuis 24 mois, et incite ainsi à participer régulièrement à des épreuves cycloportives.

- Calcul de deux indices sur deux périodes de 12 mois (12 derniers mois et 12 mois précédents), en éliminant 1/3 des moins bonnes performances Otakam (épreuves réalisées avec des amis, chutes, crevaison, ...), et avec une pondération pour limiter l'impact des petites épreuves (coefficient de 1 au-dessus de 250 participants, et de (nombre participants) /250 en dessous).

→ Cela incite aussi à participer plus pour éliminer une moins bonne performance. Cela évite aussi qu'un coureur abandonne juste pour éviter que sa contre-performance soit prise en compte.

- Application d'un coefficient multiplicateur de chacun des deux indices pour tenir compte du nombre total d'épreuves réalisées sur chaque période de 12 mois : pour $n > 1$, $(1 - 0,01xn)$ où n est le nombre d'épreuves réalisées (sans l'élimination des moins bonnes performances)

→ Cela introduit une différence avec l'index Otakam qui n'effectue pas cette pondération

→ Cela incite à participer à plus d'épreuves durant une même année.

Nbre d'épreuves réalisées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	≥ 10
Coefficient multiplicateur	1	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,92	0,91	0,90

- Calcul de l'indice FFC final en faisant une moyenne pondérée des deux indices de 12 mois en appliquant un coefficient de pondération 1 pour l'indice des 12 derniers mois et 0,5 pour celui des 12 mois précédents.

Indice Otakam FFC = (indice₀₋₁₂ + 0,5 x Indice₁₂₋₂₄) / 1,5

→ Cela introduit une différence avec l'index Otakam qui effectue une pondération sur 3 ans (1, 0,75 et 0,5)

→ Cette pondération permet de favoriser la prise en compte des résultats des épreuves les plus récentes (12 derniers mois).

Le classement résulte de l'indice. Tous les coureurs ayant participé à au moins une cycloportive FFC sur le sol français depuis 24 mois seront virtuellement classés, qu'ils soient licenciés FFC ou non. Ainsi, dès l'instant où un cycloportif prend sa licence et qu'il a été

classé sur au moins une épreuve depuis 24 mois, il est immédiatement au courant de son classement. Ce système permet d'éviter qu'un nouvel entrant ait une influence sur la pyramide. En effet, un 53x12 ne risque pas de voir son classement dégradé si des 53x11 prennent une licence, car ces derniers sont déjà « virtuellement classés ».

- Pour les hommes et les femmes, attribution du classement (plateau et braquet) suivant des seuils en indice (par exemple index Otakam FFC < 6 pour classement 53x11). Les seuils seront définis à partir de la simulation « grandeur nature » afin de connaître le nombre de licenciés FFC à classer pour définir le nombre de classés à viser par tranches.

- Fréquence de diffusion : une fois par mois pour éviter les « dents de scie » trop rapides dans le classement.

- Une diffusion, tous les mois, en même temps que le classement, de la liste des personnes par catégories d'âges. Le classement sera indiqué et ce document aura pour but de se situer parmi les classés du même âge. Les catégories d'âges suivront les classiques M1, M2, M3 ... en FFC, et espoirs-séniors pour les plus de 18 ans.

- Toutes les valeurs (nombres de plateaux, braquets, seuils, coefficients de pondération, ...) seront ajustées à partir de la simulation complète qui sera effectuée une fois le développement réalisé (algorithme et base de données enrichie des champs ad hoc).

Dans l'exemple ci-dessous calculé à partir d'un chiffre de 15000 licenciés FFC qui participeraient à des cycloportives, les 800 premiers affectés au plateau 53, les 3300 suivants au plateau 50 et les 9000 restants au plateau 39.

La « pyramide » ne pourra être finalisée avant de connaître la typologie exacte des licenciés FFC (hommes et femmes) dans la communauté cycloport. Il pourrait être contreproductif d'avoir une base de la pyramide FFC importante si les coureurs correspondants sont dans la première moitié des cycloportifs, ce qui n'est pas impossible.

Après les interventions de Yannick POUHEY, Gilles DA COSTA et Charles THEFENNE, le Président propose de ne pas retenir le plateau 56. Cette proposition ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

			Simulation en fonction du nombre de classés		
Pyramide messieurs ou dames			15 000	25 000	50 000
Plateau 53	53x11	0,33%	50	83	167
	53x12	0,67%	100	167	333
	53x13	1,00%	150	250	500
	53x14	1,33%	200	333	667
	53x15	2,00%	300	500	1 000
	TOTAUX 53	5%	800	1 333	2 667
Plateau 50	50x11	2,00%	300	500	1 000
	50x12	2,67%	400	667	1 333
	50x13	3,33%	500	833	1 667
	50x14	4,00%	600	1 000	2 000
	50x15	4,67%	700	1 167	2 333
	50x16	5,33%	800	1 333	2 667
	50x17	6,00%	900	1 500	3 000
	50x18	6,67%	1 000	1 667	3 333
	TOTAUX 50	35%	3 300	8 667	17 333
Plateau 39	39x14	3,33%	500	833	1 667
	39x15	4,00%	600	1 000	2 000
	39x16	4,67%	700	1 167	2 333
	39x17	5,33%	800	1 333	2 667
	39x18	6,00%	900	1 500	3 000
	39x19	6,67%	1 000	1 667	3 333
	39x20	7,00%	1 050	1 750	3 500
	39x21	7,33%	1 100	1 833	3 667
	39x22	7,67%	1 150	1 917	3 833
	39x23	8,00%	1 200	2 000	4 000
	TOTAUX 39	60%	9 000	15 000	30 000

7. Commission du cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER rappelle qu'il avait précédemment maintenu les dates des 5 et 6 octobre 2019 pour l'organisation de la première manche de la Coupe de France 2019, programmée à La Mézière (Bretagne). Après les interventions de Michel CALLOT, Gilles DA COSTA, Eric JACOTE, Yannick POUHEY et Christophe MANIN, le Président de la commission propose que cette première manche soit programmée pour une organisation les 12 et 13 octobre 2019. Cette proposition est adoptée à la majorité.

VII. FINANCES

1. Rapprochement budgétaire réalisé au 31 décembre 2018

Après un préambule du Trésorier Général, la Directrice administrative et financière attire l'attention des membres au sujet de la présentation des labels fédéraux et des droits d'organisations. Pour l'ensemble des autres postes, elle souligne un bon suivi budgétaire, insiste sur la difficulté à rendre les comptes plus tôt, notamment en sortie de clôture annuelle, et sur les dysfonctionnements persistants affectant le logiciel « CEGID ».

2. Budgets des commissions

Gilles DA COSTA présente le projet de budget des commissions pour l'exercice 2018-2019.

	Demandes 2019	Propositions 2019
Commission route(intégrant « route », homologations et CACG des DN)	9 000 €	9 000 €
Commission piste	10 000 €	8 000 €
Commission du VTT	9 000 €	6 000 €
Commission du BMX et free style	10 500 €	10 000 €
Commission cyclisme au féminin	8 500 €	8 000 €
Commission du cyclo-cross	7 000 €	6 000 €
Commission cyclisme pour tous et des masters	4 500 €	4 500 €
Commission de la jeunesse	6 000 €	5 500 €
Commission polo-vélo	5 000 €	5 000 €
Commission cyclisme en salle	4 000 €	4 000 €
Commission sécurité	7 000 €	7 000 €
Dispositif de lutte contre la fraude technologique *	11 000 €	7 000 €
Total 1 :	91 500 €	80 000 €
A ceci s'ajoutent les dépenses de :		
La commission du corps arbitral	30 000 €	25 000 €
La commission disciplinaire	10 000 €	10 000 €
Loisirs	35 000 €	35 000 €
Total 2 :	75 000 €	70 000 €
Total général des commissions	166 500 €	150 000 €

Le Trésorier Général explique que pour la commission BMX et free style, 3000 € sont spécifiquement alloués au free style.

* Pour le dispositif de lutte contre la fraude technologique, il y a lieu de prévoir un investissement de 4000 € pour l'achat de nouvelles tablettes. Gilles DA COSTA précise également que sont imputés hors budget des commissions, le fonctionnement de la commission des finances (mixte Bureau exécutif et Conseil fédéral) ainsi que ceux des groupes de travail mis sur pied à l'initiative du Bureau exécutif (licences, numérique, médical,

paracyclisme...) traitant de sujets généraux ou transversaux qui relèvent du budget général « déplacement des élus ».

Soumis aux voix par le Président, ce budget est adopté à l'unanimité.

VIII. REVUES DE PROJETS

1. Présentation du logiciel de gestion des épreuves de BMX

Sylvain DUPLOYER annonce que le logiciel présenté aux membres a été testé lors de l'indoor de Tours, organisé récemment et qu'il a donné entière satisfaction. Jonathan NOYANT effectue ensuite une présentation de ce logiciel à l'aide d'un diaporama (voir celui-ci en annexe 2).

Rodolphe CAPODICASA et Mohamed AHMED (société RSM), concepteurs de ce logiciel apportent des explications complémentaires. Rodolphe CAPODICASA annonce une livraison complète de ce logiciel au cours du mois de mars 2019. Il rappelle qu'à la signature du contrat, la partie mobile n'a pas été prise en commande par la FFC et que cette partie présentée n'est qu'un module expérimental de démonstration. Il précise que la réalisation complète de ce module est évaluée à 18.000 €.

Sylvain DUPLOYER remercie les intervenants et se déclare très favorable au développement de la partie dédiée à l'utilisation sur tablette mobile adaptée à trois profils d'utilisateurs. A ce sujet, il affirme que l'heure est venue de tourner la page et d'aller de l'avant. Suite à une question de Gilles DA COSTA, Rodolphe CAPODICASA affirme que la FFC est bien propriétaire des sources de ce logiciel.

Le Trésorier Général mentionne que la FFC est un membre leader de l'Union Francophone de Cyclisme et qu'il est nécessaire de s'interroger pour imaginer comment elle pourrait développer son expertise au bénéfice d'autres pays de cette UFC.

Sylvain DUPLOYER réitère son souhait d'ouvrir la possibilité d'élargir l'utilisation du logiciel à la partie tablette. Gilles DA COSTA affirme qu'il faut d'abord intégrer la ressource qui permettrait d'honorer une éventuelle commande. Yannick POUHEY souhaite obtenir des précisions sur le coût global et le délai de réalisation de la partie optionnelle du projet.

Charles THEFENNE rappelle que le contrat de réalisation de ce projet a été signé avant son arrivée à la FFC. Après quoi, il explique notamment que d'une manière générale, le coût de maintenance d'un logiciel représente environ 20% du coût initial du projet. Après une intervention de Ludovic SYLVESTRE, Michel CALLOT insiste sur la nécessité de trouver un équilibre économique dans le cadre des actions de développement.

Après quoi, Gilles DA COSTA présente le principe d'un budget rectificatif dans l'objectif d'être en mesure de donner éventuellement une suite favorable à cette commande. Michel CALLOT partage ce principe et propose de se baser sur le calendrier de livraison du logiciel et l'analyse interne des coûts induits à réaliser par Charles THEFENNE, dans le but de prendre une décision lors d'une prochaine séance du Bureau exécutif. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Projet de développement numérique

A l'aide d'un diaporama, Charles THEFENNE effectue une présentation des travaux en cours et de ses préconisations pour ceux à réaliser. (Voir celui-ci en annexe 3).

Après une intervention du Trésorier Général, Michel CALLOT propose, à partir de l'étude présentée, d'approfondir les parties à internaliser ou à externaliser, de manière à ce que le Bureau exécutif soit en mesure de prendre une décision lors de sa prochaine séance, programmée le 14 mars 2019. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 27'.

Prochaine réunion le jeudi 14 mars 2019 à 8 h 30 au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire Général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

Plan des annexes

Annexe 1 : règles de sélection aux 32^e Jeux Olympiques d'été de Tokyo 2020 (pages 17 à 33).

Annexe 2 : présentation d'un logiciel de gestion des épreuves de BMX (pages 34 et 35).

Annexe 3 : plan directeur de développement des systèmes d'information (pages 36 et 37).